Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916BDE-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-16b

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916BDE-DE

16. Modification de la délibération sur les tarifs communaux 2026 :

b) Centre culturel de La Ville Robert - modifications de la grille tarifaire de la billetterie spectacle et des conditions de la gratuité, du remboursement ou de l'échange de billets :

Rapporteur : Philippe SAUMONT, Conseiller délégué à la Culture

RAPPORT DE SYNTHESE

La grille tarifaire de la billetterie pratiquée dans le cadre des saisons de spectacle vivant portées par le Centre culturel de La Ville Robert a été réévaluée en 2023, marquant une augmentation globale de 5% sur chaque tarif hors tarifs sociaux « Accès cible », suivant l'inflation observée entre 2018 et 2023.

Cette grille tarifaire reste aujourd'hui globalement harmonisée avec les tarifs pratiqués par les autres salles de spectacle du territoire et notamment ceux du réseau de La Botte de 7 lieux (Langueux, Trégueux, Lamballe, Plédran, Ploufragan, Collinée).

La modulation des tarifs selon les ressources des spectateurs permet une accessibilité économique adaptée aux habitants de Pordic et plus largement aux publics usagers réguliers ou occasionnels de l'offre culturelle municipale mise en œuvre par le Centre culturel de La Ville Robert.

Dans une logique de continuité, il est proposé au Conseil municipal de procéder à quelques ajustements permettant de renforcer l'accessibilité du service publique porté par le Centre culturel de La Ville Robert :

- Spectacles tout public : de maintenir cette grille tarifaire sans augmentation ni diminution des tarifs votés en 2023 pour chaque catégorie de spectacles tous publics ; les catégories identifiées "A", "B", "C", "D", "E" sont appliquées au regard du coût global d'achat de chaque spectacle, de la notoriété des artistes programmés, de la prise de risque artistique.
- Spectacles Jeune public : de baisser le tarif appliqué aux établissements scolaires et de loisirs non domiciliés à Pordic de 6,50 € à 6 € dans une logique d'harmonisation tarifaire avec les autres salles de spectacles de l'agglomération de St Brieuc.
- D'étendre le tarif « Accès cible », qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans et aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux, à l'ensemble des propositions de spectacles.

De plus, il est proposé au Conseil municipal de réviser les conditions de la gratuité de l'accès aux spectacles selon les catégories de publics suivants :

- Invités de la Compagnie et/ou des artistes professionnels programmés dans la limite de 5 places par représentation (mentionné au contrat d'engagement) ;
- Membres des associations assurant le Bar les soirs de spectacle dans la limite de 2 places ;
- Professionnels programmateurs (veille artistique professionnelle) ;
- Agents de la Direction de la culture de la Ville de Pordic ;
- Élus invités occasionnellement à la discrétion de l'élu référent à la CULTURE ;
- Accompagnateurs des groupes scolaires, centres de loisirs et structures médico-sociales dans la limite de 1 accompagnateur pour 8 spectateurs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916BDE-DE

- Élèves ayant été voir le spectacle dans le cadre scolaire et qui souhaite revenir dans le cadre familial

De plus, afin de garantir le bon fonctionnement comptable de la régie de recette de la billetterie spectacle du Centre culturel de La Ville Robert, il est demandé d'acter la procédure suivante en cas d'annulation du spectacle, de demande de remboursement ou d'échange de billet par le public :

- Les billets ne sont pas remboursables sauf en cas d'annulation d'un spectacle, sur présentation du billet ;
- Les billets sont échangeables, sur présentation du billet, pour un autre spectacle de la saison culturelle en cours, sous réserve de disponibilité, et pour un tarif identique ou supérieur ; la différence de tarif n'est pas remboursable en cas de tarif inférieur, elle est due en cas de tarif supérieur ;

Enfin, les réservations non réglées à J-1 avant le spectacle, seront remises en vente.

ABONNEMENT	
Engagement sur 3 spectacles au choix sur l'ensemble de la saison - accès au tarif minimum	Gratuit
Pass d'accès « Super abonné » au tarif mini des salles conventionnées « La Botte de 7 lieux »	5,00 €
TARIF « ATTENTION TRAVAUX »	
Présentation d'extrait d'un spectacle en sortie de résidence	Gratuit
ACCES CIBLE Sur présentation d'un justificatif (dispositif commun Botte de 7 lieux)	
Jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires des minimas sociaux	6,00 €
TARIF PLEIN	
Catégorie "A"	24,00 €
Catégorie "B"	22,00 €
Catégorie "C"	17,00 €
Catégorie "D"	14,00 €
Catégorie "E"	10,00 €
TARIF REDUIT Sur présentation d'un justificatif : comités d'entreprises ou amicales du personnel, conventionnés avec le Centre culturel de La Ville Robert, cartes CEZAM, familles nombreuses, adhérents d'associations pordicaises, groupes de 8 pers minimum, professionnels intermittents du spectacle	
Catégorie "A"	21,00 €
Catégorie "B"	18,00 €
Catégorie "C"	14,00 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916BDE-DE

Catégorie "D"	11,00 €
Catégorie "E"	8,00 €
TARIF MINI Sur présentation d'un justificatif : abonnés 3 spectacles minimum, « Super-abonnés » botte de 7 lieux, étudiants, moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi	
Catégorie "A"	18,00 €
Catégorie "B"	15,00 €
Catégorie "C"	12,00 €
Catégorie "D"	9,00 €
Catégorie "E"	6,00 €
SPECTACLES JEUNE PUBLIC / FAMILLES	
Mineurs moins de 18 ans, adultes abonnés et bénéficiaires des minimas sociaux	4,50 €
Parents/accompagnateurs - tarif plein	6,00 €
TARIFS SCOLAIRES / ETABLISSEMENTS DE LOISIRS	
Etablissements scolaires/loisirs - Pordic	4,50 €
Etablissements scolaires/loisirs - Autres communes	6,00 €
APPLICATION DE LA GRATUITE	
- Invités de la compagnie accueillie dans la limite de 5 places ; - Membres des associations assurant le Bar les soirs de spectacle dans la limite de 2 places ; - Professionnels programmateurs (veille artistique professionnelle) ; - Agents de la Direction de la culture de la Ville de Pordic ; - Elus invités occasionnellement à la discrétion de l'élu référent à la CULTURE ; - Accompagnateurs des groupes scolaires, centres de loisirs et structures médico-sociales dans la limite de 1 accompagnateur pour 8 spectateurs ; - Élèves ayant été voir le spectacle dans le cadre scolaire et qui souhaite revenir dans le cadre familial	Exonéré

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062916BDE-DE

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DB 2023-07-09 votée par le Conseil municipal du 26 juin 2023 adoptant la nouvelle grille tarifaire « billetterie spectacle » pour l'offre municipale portée par le Centre culturel de La Ville Robert ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Culture, sports et vie associative », le 17 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** les modifications liées à l'application de la grille tarifaire de vente de billetterie spectacle au Centre culturel La Ville Robert à compter du 1er septembre 2026 ;
- **D'acter** la mise en œuvre de la procédure en cas d'annulation de spectacle, de demande de remboursement ou d'échange de billet de spectacle.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES